



Pool suisse pour la couverture
des dommages sismiques

Rapport financier 2025

- 2 Bilan
- 3 Compte de résultat
- 4 Tableau de flux de trésorerie
- 5 Tableau des capitaux propres
- 6 Annexe
- 18 Rapport de l'organe de révision

Bilan

Actif	Annexe	2025	2024
Actif immobilisé			
Placements de capitaux	1	237 398	222 725
Total actif immobilisé		237 398	222 725
Actif circulant			
Créances	2	572	732
Comptes de régularisation actif		0	7
Liquidités		543	1 931
Total actif circulant		1 116	2 670
Total actif		238 514	225 396

En milliers de francs

Passif	Annexe	2025	2024
Capitaux propres			
Réserves provenant de bénéfices		204 068	204 068
Résultat de l'exercice		0	0
Total capitaux propres		204 068	204 068
Engagements à long terme			
Provision pour risques liés aux placements de capitaux	3	34 323	21 269
Total engagements à long terme		34 323	21 269
Engagements à court terme			
Comptes de régularisation passif	4	110	21
Dettes	5	13	37
Total engagements à court terme		123	58
Total passif		238 514	225 396

En milliers de francs

Compte de résultat

	Annexe	2025	2024
Produits de l'assurance – Mises de fonds des membres		32 277	30 949
Primes de réassurance		-29 253	-29 257
Produit des primes nettes de réassurance		3 024	1 692
Charges d'exploitation nettes de réassurance		-207	-183
Projets spéciaux		-26	-23
Résultat technique	<u>6</u>	2 790	1 486
Produits des placements de capitaux		16 742	12 619
Charges des placements de capitaux		-6 244	-2 881
Frais de gestion de fortune pour placements de capitaux		-234	-254
Résultat des placements de capitaux (avant variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux)		10 263	9 484
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		-13 054	-10 970
Résultat des placements de capitaux	<u>7</u>	-2 790	-1 486
Résultat de l'exercice		0	0

En milliers de francs

Tableau de flux de trésorerie

	2025	2024
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		
Bénéfice	0	0
Pertes réalisées et non réalisées sur placements de capitaux	6 090	2 760
Bénéfices réalisés et non réalisés sur placements de capitaux	-13 460	-9 398
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	13 054	10 970
Variation des créances	160	-191
Variation des dettes	-24	-11
Variation des comptes de régularisation (actif)	7	-7
Variation des comptes de régularisation (passif)	88	-26
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	5 915	4 098
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		
Investissements et désinvestissements nets en placements de capitaux	-7 302	-3 106
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	-7 302	-3 106
Variation des liquidités	-1 388	993
Justificatif variation des liquidités		
Liquidités au 1.1.	1 931	938
Variation des liquidités	-1 388	993
Liquidités au 31.12.	543	1 931

En milliers de francs

Tableau des capitaux propres

Tableau des capitaux propres 2025	Capital statutaire	Réserves provenant de bénéfices¹	Report de bénéfices ou de pertes	Total capitaux propres
Existant initial au 1.1.	0	204 068	0	204 068
Transfert interne	0	0	0	0
Utilisation de la perte / du bénéfice	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	0	0	0	0
Existant final au 31.12.	0	204 068	0	204 068

En milliers de francs

Tableau des capitaux propres 2024	Capital statutaire	Réserves provenant de bénéfices¹	Report de bénéfices ou de pertes	Total capitaux propres
Existant initial au 1.1.	0	204 068	0	204 068
Transfert interne des réserves provenant de bénéfices	0	0	0	0
Utilisation de la perte / du bénéfice	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	0	0	0	0
Existant final au 31.12.	0	204 068	0	204 068

En milliers de francs

Les prestations du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) sont fournies si le tremblement de terre atteint au moins une magnitude de VII sur l'échelle EMS. Le PSDS prend en charge un total de 200,0 millions de francs. Les dommages supérieurs sont pris en charge grâce aux engagements de garantie des membres (400,0 millions de francs). Les dommages au-delà de ce montant sont réassurés. Le capital de prestations du PSDS correspond à 200,0 millions de francs.

¹ Il s'agit du cumul des bénéfices et des pertes conservés. Cette grandeur résiduelle peut également comporter des parts du capital libéré les années précédentes.

Annexe aux comptes annuels

Principes d'établissement des comptes

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) fournit des prestations exclusivement aux établissements cantonaux d'assurance (ECA). C'est pourquoi il établit ses comptes annuels conformément aux normes usuelles à la branche Swiss GAAP RPC 41 et aux directives Swiss GAAP RPC.

Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et sont établis suivant le principe de la continuité de l'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, autrement dit entre produits et charges (principe de la présentation brute), est respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des valeurs économiques et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (« true and fair view »).

Exercice et date du bilan

L'exercice court du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

Différences d'arrondi

Les montants sont exprimés en milliers de francs suisses (KCHF) et arrondis selon les règles en usage en comptabilité commerciale, ce qui peut conduire à des différences entre la somme totale arrondie et le résultat de l'addition des termes arrondis.

Parties liées

Sont considérés comme parties liées :

- les membres de la direction du Pool et de la direction
- l'Union intercantonale de réassurance (UIR)
- l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)
- l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)
- la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)
- 17 établissements cantonaux d'assurance (ECA)

Principes comptables et principes d'évaluation

Les principes comptables majeurs sont présentés ci-après. Sauf indication contraire, l'évaluation s'effectue aux valeurs du marché à la date du bilan.

Dépréciations de valeurs

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) examine à chaque date de clôture du bilan s'il existe des dépréciations de valeurs. Autrement dit, si des signes dénotent que la valeur comptable d'un actif dépasse sa valeur réalisable. Si tel est le cas, la valeur comptable est alors réduite au niveau de la valeur réalisable ; la dépréciation de valeur est débitée au résultat de la période concernée.

Postes en devises étrangères

Les actifs et les engagements en devises étrangères sont convertis au cours du jour à la date du bilan. Les transactions en devises étrangères sont converties au cours du jour à la date de transaction.

Placements de capitaux

Les placements de capitaux sont portés au bilan à leur valeur actuelle. Les variations de valeur figurent au compte de résultat sous produits des placements de capitaux, en tant que bénéfices non réalisés ; respectivement sous charges des placements de capitaux, en tant que pertes non réalisées. On entend par « valeurs actuelles » les valeurs de marché cotées publiquement. Les intérêts courus des emprunts sont comptabilisés dans les placements de capitaux, pour autant qu'ils ne soient pas compris dans la valeur du cours.

Instruments financiers dérivés

Les placements se font en tant que sous-jacents. Les instruments financiers dérivés, tels que les opérations à terme fixe (futures, forwards, swaps) et les options, ne peuvent être utilisés qu'à des fins de couverture.

Immobilisations corporelles

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) ne possède pas d'immobilisations corporelles. Celles-ci sont mises à disposition, contre rémunération, par l'Union intercantonale de réassurance (UIR).

Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs bancaires, ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Elles sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

Capital statutaire / Capital de prestations

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) est une société simple. Il ne dispose pas de capital social fixe. Sur décision de la direction du Pool, la participation maximale du PSDS est fixée à 200,0 millions de francs en cas de séisme d'une magnitude d'au moins VII sur l'échelle EMS. Pour pouvoir remplir cette obligation de prestation, le PSDS a besoin de 200,0 millions de francs au minimum de capitaux propres.

Réserves provenant de bénéfices

Il s'agit du cumul des bénéfices ou pertes conservés. Cette valeur résiduelle peut également comporter des parts de capitaux versés antérieurement.

Provision pour risques liés aux placements de capitaux

La provision pour risques liés aux placements de capitaux est constituée pour les risques de marché spécifiques, afin de compenser des fluctuations extraordinaires. La valeur cible est définie dans le règlement de placement. C'est la méthode forfaitaire qui est utilisée, en prenant en compte les écarts-types des différentes catégories de placement sur de nombreuses années.

La base de calcul est la valeur de marché du patrimoine géré au 31 décembre.

En se basant sur la situation économique, la direction du Pool peut prendre la décision de constituer la provision pour risques liés aux placements de capitaux jusqu'à la valeur cible (valeur maximale) ou de la dissoudre.

Explications relatives au bilan

1 Placements de capitaux

	Marché monétaire	Obligations en francs	Obligations en devises étrangères (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Placements alternatifs	Total
Justificatif variation 2025							
Valeurs de marché au 1.1.	35 070	53 035	63 599	22 221	40 771	8 029	222 725
Investissements et désinvestissements nets	4 724	8 636	-2 936	-1 276	-1 815	-31	7 302
Bénéfices non réalisés	0	270	267	2 965	8 129	1 004	12 635
Bénéfices réalisés	3	4	6	157	448	207	826
Pertes non réalisées	0	-703	-1 585	0	-3 121	-499	-5 909
Pertes réalisées	-3	-2	-31	0	-146	0	-181
Valeurs de marché au 31.12.	39 794	61 241	59 321	24 067	44 266	8 709	237 398
Justificatif variation 2024							
Valeurs de marché au 1.1.	42 124	52 023	59 324	19 040	32 009	8 462	212 982
Investissements et désinvestissements nets	-7 021	-638	6 350	2 633	2 328	-547	3 106
Bénéfices non réalisés	0	1 582	22	548	5 850	484	8 487
Bénéfices réalisés	0	105	0	0	738	69	911
Pertes non réalisées	0	-25	-2 088	0	-135	-437	-2 685
Pertes réalisées	-33	-11	-10	0	-20	-1	-75
Valeurs de marché au 31.12.	35 070	53 035	63 599	22 221	40 771	8 029	222 725

Les obligations en devises étrangères sont couvertes contre les fluctuations des devises étrangères.

En milliers de francs

Allocation d'actifs (y c. couverture = risque économique)

2025



2024



- Marché monétaire
- Obligations en francs
- Obligations en devises étrangères (couvertes)
- Actions suisses
- Actions étrangères
- Placements alternatifs

Entrées et sorties de valeurs sur le marché monétaire

Cette catégorie inclut toutes les opérations d'achat et de vente de toutes les catégories de placement.

Opérations de change à terme en cours et instruments dérivés de capitaux propres

Comme l'année précédente, il n'y a aucune opération en cours au 31 décembre 2025.

	2025	2024
2 Créances	572	732
Créances résultant de livraisons et de prestations envers des parties liées	102	172
Union intercantonale de réassurance (UIR)	92	171
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	8	0
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	2	2
Autres créances	470	560
Administration fédérale des contributions (AFC)	470	560

En milliers de francs

	2025	2024
3 Provision pour risques liés aux placements de capitaux	2025	2024
Existant initial au 1.1.	21 269	10 299
Constitution	13 054	10 970
Utilisation	0	0
Dissolution	0	0
Existant final au 31.12.	34 323	21 269

Placements de capitaux au 31.12.	2025	2024		237 398	222 725
Valeur cible de la provision au 31.12.	15,2%	15,3%	(arrondi)	36 132	33 991
dont montant provisionné au bilan				34 323	21 269
Nouvelle provision nécessaire au 31.12.				1 808	12 722

Calcul

C'est la méthode forfaitaire qui est utilisée, en prenant en compte les écarts-type des différentes catégories de placement sur de nombreuses années. Il s'agit des catégories obligations en francs 5,0 %, obligations en devises étrangères (couvertes) 10,0 %, actions suisses 30,0 %, actions étrangères 40,0 %, placements alternatifs : à caractère obligataire 10,0 %, à caractère d'actions 40,0 %, à caractère de fonds immobiliers 15,0 %, commodities 40,0 %.

La base de calcul est la valeur de marché du patrimoine géré au 31 décembre.

En milliers de francs

	2025	2024
4 Comptes de régularisation passif	110	21
Organe de révision	11	12
Comptabilité des titres	37	0
Autres comptes de régularisation	61	9

En milliers de francs

	2025	2024
5 Dettes	13	37
Dettes résultant de livraisons et de prestations envers des parties liées	11	9
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	11	7
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	0	2
Autres dettes à court terme	3	28
Dettes envers des tiers	0	25
Dettes envers l'AFC – TVA	3	3

En milliers de francs

6 Résultat technique

	2025	2024
Produits de l'assurance – Mises de fonds des membres	32 277	30 949
Argovie	4 458	4 196
Appenzell Rhodes-Extérieures	533	519
Bâle-Campagne	1 873	1 850
Bâle-Ville	1 724	1 658
Fribourg	2 074	2 040
Glaris	406	401
Grisons	2 390	2 282
Jura	599	558
Lucerne	2 601	2 523
Neuchâtel	1 222	1 158
Nidwald	365	345
Schaffhouse	658	626
Soleure	1 924	1 816
Saint-Gall	3 212	3 061
Thurgovie	1 921	1 886
Vaud	5 184	4 960
Zoug	1 133	1 070

Produits de l'assurance – Mises de fonds des membres

En milliers de francs

Les produits de l'assurance se composent des mises de fonds des membres. Ces versements sont portés en compte annuellement ; ils sont payés durant l'année concernée et comptabilisés dans le compte de résultat. Le montant de la mise de fonds d'un membre dépend du capital assuré du membre et de l'indice zurichois des prix de la construction de logements.

	2025	2024
Primes de réassurance	-29 253	-29 257
Produit des primes nettes de réassurance	3 024	1 692
Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance	0	0
Charges de personnel pour l'activité d'assurance	-62	-71
Frais de bureau et frais administratifs pour l'activité d'assurance	-145	-113
Charges de projet pour le projet Réorientation du PSDS	-26	-23
Charges d'exploitation nettes de réassurance	-233	-206
Résultat technique	2 790	1 486

Charges de personnel

En milliers de francs

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) n'emploie pas de personnel qui lui soit propre. Il achète toutes les prestations requises. Celles-ci sont principalement mises à disposition par l'Union intercantonale de réassurance (UIR). Les prestations sont facturées sur la base des heures enregistrées.

Charges pour tâches spécialisées et tâches de l'association, frais de locaux, frais de bureau et frais administratifs, frais pour les organes, charges d'informatique

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) participe proportionnellement aux charges correspondantes de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) et de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI).

7 Résultat des placements de capitaux

2025

2024

Résultat des opérations sur le marché monétaire

Produit des intérêts	33	429
Coûts de gestion	-17	-48
Bénéfices réalisés sur cours et sur devises	3	0
Pertes réalisées sur cours et sur devises	-3	-33
Résultat sur le marché monétaire	16	348

Résultat des obligations en francs

Produit des intérêts	725	585
Bénéfices sur cours réalisés	4	105
Pertes sur cours réalisées	-2	-11
Bénéfices sur cours non réalisés	270	1 582
Pertes sur cours non réalisées	-703	-25
Résultat des obligations en francs	295	2 235

Résultat des obligations en devises étrangères (couvertes)

Produit des intérêts	1 640	1 313
Bénéfices réalisés sur cours et sur devises	6	0
Pertes réalisées sur cours et sur devises	-31	-10
Bénéfices non réalisés sur cours et sur devises	267	22
Pertes non réalisées sur cours et sur devises	-1 585	-2 088
Résultat des obligations en devises étrangères (couvertes)	298	-763

Résultat des actions suisses

Produit des dividendes	513	528
Bénéfices sur cours réalisés	157	0
Pertes sur cours réalisées	0	0
Bénéfices sur cours non réalisés	2 965	548
Pertes sur cours non réalisées	0	0
Résultat des actions suisses	3 635	1 076

Résultat des actions étrangères

Produit des dividendes	285	275
Bénéfices réalisés sur cours et sur devises	448	738
Pertes réalisées sur cours et sur devises	-146	-20
Bénéfices non réalisés sur cours et sur devises	8 129	5 850
Pertes non réalisées sur cours et sur devises	-3 121	-135
Résultat des actions étrangères	5 595	6 708

Résultat des placements alternatifs

Produit	85	92
Bénéfices réalisés sur cours et sur devises	207	69
Pertes réalisées sur cours et sur devises	0	-1
Bénéfices non réalisés sur cours et sur devises	1 004	484
Pertes non réalisées sur cours et sur devises	-499	-437
Résultat des placements alternatifs	796	206

En milliers de francs

	2025	2024
Charges de personnel	-34	-44
Frais de bureau et frais administratifs	-103	-76
Charges d'exploitation des placements de capitaux	-137	-120
Frais de gestion de fortune (externe)	-234	-206
Résultat des placements de capitaux (avant variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux)	10 263	9 484
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	-13 054	-10 970
Résultat des placements de capitaux	-2 790	-1 486

En milliers de francs

Risque

Écart-type (risque)	2,7%	4,0%
Valeur de référence pour l'écart-type (risque)	2,7%	4,5%

Rendements

Rendement réalisé (brut)	4,6%	4,6%
Frais de gestion de fortune pour placements de capitaux (en pour-cent des placements de capitaux)	0,1%	0,1%
Rendement réalisé (net)	4,6%	4,5%

Participations à la fortune disponible en cas de dommages sismiques

	2025	%	2024	%
Participation de chaque établissement cantonal d'assurance (ECA) à la fortune disponible en cas de dommages sismiques¹	238 391	100	225 337	100
Argovie	32 666	13,7	30 706	13,6
Appenzell Rhodes-Extérieures	3 945	1,7	3 729	1,7
Bâle-Campagne	14 157	5,9	13 619	6,0
Bâle-Ville	12 827	5,4	12 196	5,4
Fribourg	15 323	6,4	14 361	6,4
Glaris	3 047	1,3	2 900	1,3
Grisons	17 629	7,4	16 626	7,4
Jura	4 351	1,8	4 087	1,8
Lucerne	19 175	8,0	18 064	8,0
Neuchâtel	9 054	3,8	8 651	3,8
Nidwald	2 668	1,1	2 511	1,1
Schaffhouse	4 815	2,0	4 528	2,0
Soleure	14 123	5,9	13 332	5,9
Saint-Gall	23 646	9,9	22 252	9,9
Thurgovie	14 410	6,0	13 741	6,1
Vaud	38 230	16,0	36 141	16,0
Zoug	8 325	3,5	7 892	3,5

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) ne dispose pas de capital social fixe. En vertu des statuts (art. 35 al. 3), un membre sortant a droit à 80.0 % de sa part de capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques), sous déduction de toutes les prestations versées ou à verser au membre concernant des événements sismiques survenus au cours des dix dernières années civiles (précédant le retrait).

En milliers de francs

Le capital indiqué ici correspond à la fortune disponible en cas de dommages sismiques selon les statuts (art. 11 al. 1 et 2) :

Art. 11 al. 1 : La part de la fortune disponible pour verser de futures prestations, ci-après « fortune disponible en cas de dommages sismiques », doit être déclarée à la fin de chaque année.

Art. 11 al. 2 : Chaque membre participe à cette fortune en fonction de ses propres mises de fonds annuelles moyennes sur les trois années précédentes, par rapport aux mises de fonds annuelles moyennes de l'ensemble des membres au cours de la même période.

¹ La fortune disponible en cas de dommages sismiques se compose des actifs, après déduction des capitaux étrangers à court terme.

Informations complémentaires

Créances conditionnelles

En cas de séisme d'une magnitude d'au moins VII sur l'échelle EMS et de dommages dont le montant dépasserait 200,0 millions de francs, les membres affiliés doivent verser jusqu'à 400,0 millions de francs au Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS), conformément à une décision de l'assemblée du Pool. Les engagements de garantie des différents membres figurent ci-après.

	2025	2024
Engagements de garantie des établissements cantonaux d'assurance (ECA)	400	400
Argovie	57,9	57,0
Appenzell Rhodes-Extérieures	5,8	5,9
Bâle-Campagne	22,9	23,6
Bâle-Ville	20,8	20,9
Fribourg	25,3	25,7
Glaris	4,4	4,5
Grisons	29,5	29,4
Jura	6,6	6,4
Lucerne	32,3	32,6
Neuchâtel	14,3	14,3
Nidwald	3,9	3,8
Schaffhouse	7,3	7,2
Soleure	23,3	23,1
Saint-Gall	40,6	40,4
Thurgovie	23,5	23,9
Vaud	68,4	68,3
Zoug	13,2	13,0

En milliers de francs

Les engagements de garantie des membres se montent à un total de 400,0 millions de francs. Les premiers 100,0 millions de francs sont calculés en fonction des mises de fonds annuelles moyennes des trois années précédentes, et les 300 millions de francs restants sont répartis entre les membres par rapport au capital assuré au 1^{er} janvier de l'année précédente.

Engagements conditionnels

En contrepartie, en cas de tremblement de terre d'une magnitude d'au moins VII sur l'échelle EMS, un engagement conditionnel est prévu auprès du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) sous la forme de prestations en faveur de ses membres. Ces prestations se limitent à deux fois 2,0 milliards de francs par année. Une partie de ces prestations est supportée par les engagements de garantie des membres ainsi que par les couvertures de réassurance. Il reste un engagement conditionnel pour le PSDS (capital de prestations) à hauteur de 200,0 millions de francs qu'il se doit de couvrir par ses propres moyens (capital statutaire / capitaux propres).

Il existait l'année précédente un acte de nantissement limité auprès de Credit Suisse SA, souscrit pour la gestion des placements de capitaux. Cet acte de nantissement limité servait à garantir les marges requises.

	2025	2024
Acte de nantissement limité auprès de Credit Suisse SA	0	5 000

En milliers de francs

Ces limites de crédit sont garanties par les dépôts de titres correspondants.

Affaires extraordinaires en suspens et risques latents

Aucune affaire ni litige en suspens ou risque latent ne sont connus à ce jour.

Transactions avec des parties liées

Il existe entre le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) et les organisations communes des liens multiples sur les plans juridique, économique et du personnel. Les prestations fournies au sein des organisations communes sont facturées au coût de revient, sans marge bénéficiaire. Il n'existe de part et d'autre ni liens de capitaux, ni cautions ou garanties.

Les transactions essentielles avec les organisations et les personnes liées sont déclarées séparément dans le tableau ci-dessous :

Charges administratives facturées par	2025	2024
Union intercantonale de réassurance (UIR)	242	262
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	28	13
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	4	8

En milliers de francs

Exposition au risque

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) est exposé aux risques suivants :

Risque de placement

Avec ses placements de capitaux, le PSDS est exposé aux risques du marché. Il s'agit du risque de variation des taux d'intérêt, du risque monétaire, du risque de fluctuation des cours et du risque de la contrepartie ou risque de défaillance. Un choix minutieux des titres, une diversification suffisante (marchés, devises, branches) ainsi que l'utilisation sélective d'instruments de couverture lui permettent de réduire ces risques à un minimum.

Risque d'exploitation

Le risque de séisme ainsi que les risques connexes ont une influence déterminante sur les résultats du PSDS.

Risque de défaillance de la réassurance

Le PSDS achète sur le marché mondial de la réassurance ses couvertures de 1,4 milliard de francs pour un premier événement sismique et de 2,0 milliards de francs pour un second. Un risque de défaillance peut survenir pour le PSDS en cas de sinistre. Afin de diversifier son risque dans ce domaine, il prend en considération un grand nombre de réassureurs. Conformément à ses directives de réassurance, il en vérifie régulièrement la solvabilité à l'aide de notations. Une provision pour défaillance éventuelle d'un réassureur est constituée en cas de sinistre.

Risques inhérents au champ d'activité

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) est une société simple. 17 établissements cantonaux d'assurance (ECA) en sont membres. Le PSDS dépend donc des décisions que prennent ses membres en matière de politique des affaires et d'économie. Celles-ci peuvent avoir une influence sur les capitaux, les mises de fonds, les distributions et la pérennité du PSDS.

Risques opérationnels

Ces risques concernent l'informatique, le comportement des employés, les aspects juridiques et les processus de l'entreprise.

Gestion des risques et système de contrôle interne

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) dispose d'un système de gestion des risques axé sur les risques susmentionnés. Les risques identifiés sont examinés à intervalles réguliers et évalués sous l'angle de la probabilité de leur apparition et de leurs répercussions. La direction du Pool, respectivement la direction opérationnelle, approuve l'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées afin de prévenir, réduire ou répercuter ces risques. La situation est surveillée en permanence. Sur l'exercice écoulé, la direction du Pool n'a identifié aucun risque susceptible d'entraver de manière durable ou significative le patrimoine, la situation financière et les résultats du PSDS.

Afin de garantir la conformité des comptes annuels aux normes de présentation des comptes en vigueur et la régularité du bilan, la direction du Pool a pris des mesures préventives en interne, qui s'appuient sur des systèmes et processus comptables modernes, sur l'établissement des comptes annuels, sur le principe du double contrôle, sur la séparation des fonctions ainsi que sur l'exécution de contrôles et l'établissement de comptes rendus réguliers.

Organe de révision

Lors de l'assemblée du Pool du 20 juin 2024, le cabinet BDO AG a été élu organe de révision pour la première fois pour l'exercice 2024. La durée du mandat était d'une année. Depuis, cet organe de révision a été réélu, la dernière fois lors de l'assemblée du Pool du 26 juin 2025. En 2024 et 2025, il a fourni les prestations suivantes :

Honoraires de l'organe de révision	2025	2024
Charges pour activités de révision	17	18

En milliers de francs

Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan et ayant une influence importante sur les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est connu à ce jour.

La direction du Pool approuvera les comptes annuels 2025 le 30 avril 2026 et les transmettra à l'assemblée du Pool.

Conformément aux statuts du 14 décembre 1993 et à la révision partielle du 28 juin 2007, l'adoption du rapport de gestion et des comptes annuels relève des compétences intransmissibles de l'assemblée du Pool (art. 20).

Les comptes annuels 2025 seront soumis à l'assemblée du Pool le 18 juin 2026 pour approbation.



Tél. +41 31 327 56 21
www.bdo.ch
sandra.leumann@bdo.ch
laura.peter@bdo.ch

BDO SA
Hodlerstrasse 5
3001 Berne

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée Pool du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques, Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et le tableau des capitaux propres, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 2 à 17) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels" de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction du Pool. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités de la direction du Pool relatives aux Comptes Annuels

La direction du Pool est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, la direction du Pool est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si la direction du Pool a

l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

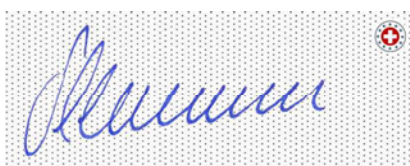
Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la direction du Pool.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 30 avril 2026

BDO SA

A blue ink signature of Sandra Leumann on a light blue grid background. A small red cross logo is visible in the top right corner of the grid.

Sandra Leumann
Réviseur responsable
Experte-réviseur agréée

A blue ink signature of Laura Peter on a light blue grid background. A small red cross logo is visible in the top right corner of the grid.

pp Laura Peter
Experte-réviseur agréée

Impressum

Édition

Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques PSDS
Bundesgasse 20
Case postale
CH-3001 Berne

+41 31 320 22 22
mail@vkg.ch
www.vkg.ch

Conception

Source Associates SA, Zurich

L'accessibilité des contenus a été en grande partie prise en compte dans ce rapport financier.

© 2026, Berne